AMNESTY INTERNATIONAL
I ndex AI : NWS 11/50/92 - ÉFAI -

N OUVELLES HEBDOMADAIRES
Informations à l'attention du public

17 décembre 1992

ISRAËL ET TERRITOIRES OCCUPÉS.

Amnesty International condamne fermement le meurtre de l'otage israélien et lance un appel aux autorités afin que les prisonniers palestiniens ne soient plus expulsés

Index AI : MDE 15/WU 06/92

Amnesty International condamne fermement le meurtre du sergent Nissim Toledano, membre de la police des frontières. Cet homme avait été pris en otage par le Mouvement de résistance islamique (Hamas), le 13 décembre dernier, et son corps a été retrouvé deux jours plus tard. Après avoir appris l'enlèvement du policier israélien, l'Organisation avait lancé un appel au mouvement Hamas afin que le prisonnier ne soit ni maltraité ni exécuté, et remis en liberté. Elle regrette que son appel n'ait pas été entendu.

Amnesty International engage instamment les autorités israéliennes à ne pas prendre de mesures de représailles à la suite de ce meurtre en procédant à de nombreuses expulsions. En effet, plus de 400 Palestiniens considérés par le gouvernement israélien comme des sympathisants du mouvement H amas et d'autres groupes palestiniens, ont été emmenés dans la nuit du 16 au 17 décembre près de la frontière libanaise, et seraient retenus dans des bus, les yeux bandés, en attendant d'être expulsés. La décision du gouvernement est actuellement examinée par la Haute Cour de justice israélienne, qui a ordonné aux autorités de ne procéder à aucune expulsion tant qu'elle ne se serait pas prononcée sur cette question.

A mnesty International s'oppose à la détention et à l'exil forcé lorsque ces mesures sont prises contre des personnes qui ont simplement exprimé des opinions politiques ou autres sans recourir à la violence ni prôner son usage l

Ces informations font partie intégrante de la campagne permanente d'Amnesty International en faveur des droits de l'homme. Pour tout renseignement, n'hésitez pas à prendre contact avec nos sections ou nos groupes francophones.

l BELGIQUE, tél. 538 81 77, télécopie 537 37 29 l CANADA, tél. 766 97 66, télécopie 766 20 88 l CÔTE-D'IVOIRE, tél. et télécopie 24 80 06 l FRANCE, tél. 49 23 11 11, télécopie 43 38 26 15 l LUXEMBOURG, tél. 48 16 87, télécopie 48 36 80 l MAURICE, tél. et télécopie 454 8238 l SÉNÉGAL, tél. 25 52 07 l SUISSE, tél. 31-25 79 66, télécopie 31-263 647 l TUNISIE, tél. 353 417, télécopie 352 671.

S'il n'y a pas de bureau d'Amnesty International dans votre pays, prenez contact avec le Secrétariat international de Londres.

l SECRÉTARIAT INTERNATIONAL, tél. 71 413 55 00, télécopie 71 956 11 57.

La version originale en langue anglaise de ce document a été éditée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, London WC1X 8DJ, Royaume-Uni, sous le titre Weekly Update Service 50/92, Index AI : NWS 11/50/92, 17 December 1992. Seule la version anglaise fait foi.

La version française a été traduite et diffusée aux sections francophones et au Secrétariat international par LES ÉDITIONS FRANCOPHONES D'AMNESTY INTERNATIONAL - ÉFAI - 18 décembre 1992